L'ARCHITECTURE DE L'ORDRE DE GRANDMONT

PAR

JEAN-RENÉ GABORIT

INTRODUCTION

L'ordre de Grandmont est né, à la fin du XIe siècle, dans le diocèse de Limoges. On peut diviser son histoire en quatre périodes de durée inégale :

Des origines (1076) à 1140, le futur ordre de Grandmont se compose de quelques groupes d'ermites, disciples de saint Étienne de Muret, sans institutions écrites.

De 1140 à 1317, l'ordre s'organise, possède une règle écrite et multiplie ses fondations. Mais une première crise éclate en 1185; d'autres la suivent au XIII^e siècle, tandis que les réformes et les mitigations de la règle cherchent en vain à rendre viables ses institutions originelles.

De 1317 à la fin du xvi° siècle, après une totale réorganisation des structures par Jean XXII, Grandmont reste une congrégation puissante, mais sans originalité, que la guerre de Cent Ans et les guerres de religion vont affaiblir.

La dernière période embrasse les XVIII^e et XVIII^e siècles; malgré les efforts des abbés et la naissance de la réforme de l'étroite observance, l'ordre de Grandmont végète. La commission des réguliers obtiendra sa suppression en 1772.

Au moment de sa plus grande expansion, vers le milieu du XIIIe siècle, l'ordre a compté en France près de cent cinquante cellae. Leur état actuel est très variable : douze peuvent être considérées comme bien conservées; dix-sept présentent des restes assez importants de l'église et des lieux réguliers; vingt-et-une ont gardé seulement leur église en totalité ou en partie; vingt-quatre n'offrent au contraire que des éléments des lieux réguliers; soixante-quatorze sont détruites et, sur ce chiffre, quarante-quatre n'ont laissé que des vestiges insignifiants. Dans un cas (la Lande), la localisation reste incertaine. Parmi les monastères détruits de fond en comble, il faut compter l'abbaye de Grandmont, chef d'ordre.

SOURCES

La règle, les textes hagiographiques et les écrits spirituels réunis, mais souvent sous une forme altérée, dans le Speculum Grandimontis sont, avec quelques lettres, les principales sources pour le XII^e siècle. A partir du XIII^e siècle, les textes législatifs sont plus nombreux. Les annalistes de l'ordre, au XVI^e siècle (Pardoux de la Garde) et au XVII^e siècle (Jean Levesque, J.-B. Rochias), complètent cette information sur bien des points. On peut y ajouter les écrits des témoins extérieurs à l'ordre, mais bien renseignés, Walter Map, Étienne de Tournai, Geoffroy de Vigeois, Bernard Ithier, Bernard Gui.

Les archives de l'ordre sont très dispersées. Le fonds de l'abbaye de Grandmont, aux Archives départementales de la Haute-Vienne, contient surtout des documents domaniaux; les archives des prieurés sont fréquemment réunies à celles des établissements qui reçurent les biens de l'ordre aux XVII^e et XVIII^e siècles; aux Archives départementales de l'Indre-et-Loire, par exemple, le fonds du prieuré de Bois-Rahier est réuni, en partie, à celui des séminaires de Tours; aux Archives départementales de la Seine-Maritime, le fonds du prieuré de Notre-Dame-du-Parc-lès-Rouen est joint à celui du collège de Rouen (D 222-265). Sur les trente-quatre dépôts provinciaux où sont conservées ces archives, quatorze ont été visités. Aux Archives nationales, la sous-série G⁹ contient le dossier de l'extinction de l'ordre. La fabrication de faux grandmontains au XIII^e siècle rend délicate l'utilisation des documents antérieurs à 1200.

PREMIÈRE PARTIE

CHAPITRE PREMIER

LES ORIGINES DE L'ORDRE DE GRANDMONT ET LES PLUS ANCIENS MONASTÈRES (1076-1140)

Saint Étienne de Muret, avant de s'établir dans les bois, près d'Ambazac (Haute-Vienne), en 1076, avait été en relation avec des ermites calabrais, sans doute des basiliens. Sa Vie nous renseigne mal sur ce que fut son établissement de Muret : le site rocheux, avec, semble-t-il, des cabanes groupées autour d'un oratoire, rappelle l'aspect d'une laure orientale. Les édifices étaient en matériaux légers et furent abandonnés à la mort du saint (1124) par ses disciples pour couper court aux revendications des bénédictins de Saint-Augustin de Limoges; ils allèrent s'établir à quelques kilomètres au nord de Muret, à Grandmont.

L'aspect matériel de ce nouvel établissement (Grandmont I) est sommairement décrit dans la Vie et paraît avoir été du même type que celui de Muret. Les autres monastères antérieurs à 1140 (Boisverd, Cluzeaux, le Chatenet, Plaine) ne conservent aucune trace de bâtiments du début du XII^e siècle; peut-être le dortoir commun fut-il substitué aux cabanes individuelles dès cette époque. Des raisons chronologiques empêchent de considérer les vestiges de Trezen et de Aura-Ventosa comme des témoins de cette première architecture grandmontaine.

CHAPITRE II

L'ORGANISATION DE L'ORDRE (1140-1317). INSTITUTIONS ET CRISES

Le quatrième prieur de Grandmont, Étienne de Liciac avait été élu en 1139. Les progrès de Citeaux, qui absorbait alors plusieurs instituts limousins parallèles à Grandmont (Obazine en 1147, Dalon en 1163), la mort des disciples directs de saint Étienne, et surtout le nombre croissant des frères rendirent nécessaire une définition plus précise du genre de vie des grandmontains : Étienne de Liciac fit rédiger la règle et, sans doute, la première version de la Vie du fondateur (Vita A). La présence du disciple préféré de saint Étienne, Hugues de Lacerta, qui dicta le Liber sententiarum, paraît garantir la fidélité de ces textes, d'ailleurs très sévères, à l'esprit primitif de l'institution. Néanmoins, un cénobitisme strict a remplacé l'érémitisme austère, mais assez libre, de l'époque précédente. Les traits originaux de cette règle sont la solitude absolue des cellae, le refus de toute fonction paroissiale ou évangélisatrice, la rigueur des jeûnes et du silence, l'interdiction de posséder des biens hors de l'enclos du couvent, de conserver des preuves écrites des dons, d'entretenir des troupeaux. La distinction est très nette entre les clercs, voués à la contemplation, et les convers, uniques responsables de la gestion temporelle des établissements et nettement plus nombreux que les clercs. De plus, il n'y a pas de hiérarchie établie entre les frères des celles et le prieur qui réside à Grandmont, La règle était un code de vie; dès 1171 un coutumier, l'« Institution », la complète en résolvant de nombreuses questions pratiques. Mais l'expansion de l'ordre, la faveur des souverains, la rivalité des clercs et des convers surtout, entraînent une première crise de 1185 à 1189; elle révélait dans l'ordre un malaise institutionnel fondamental. La bulle de Clément III ne sut le résoudre que provisoirement. A partir du pontificat d'Innocent III, les commissaires apostoliques se succédèrent à Grandmont et leur action fut toujours favorable aux clercs. En 1216, à la tête des celles fut établi un correcteur clerc, ce qui entraîna de nouvelles révoltes de convers. L'abaissement de ceux-ci fut rendu définitif par les statuts de réforme de 1239 et une bulle d'Innocent IV, en 1247, entérina les mitigations depuis longtemps apportées à la règle en matière de pauvreté et d'abstinence. Mais, à la fin du XIIIe siècle et au début du XIVe siècle, des crises financières et disciplinaires continuèrent à agiter l'ordre.

CHAPITRE III

FONDATION, CHOIX DU SITE ET PLAN GÉNÉRAL DES MONASTÈRES (XIIº ET XIIIº SIÈCLES)

La date de fondation des monastères est difficile à fixer exactement : avant 1140, il n'y avait que six établissements grandmontains; trente-cinq furent fondés de 1140 à 1163 (au temps du prieur Étienne de Liciac), vingt de 1163 à

1170, quinze de 1170 à 1189, dix-huit de 1189 à 1198, vingt après 1200, le plus tardif est celui de Fay (Jura) qui date de 1249; il faut ajouter à ces créations une vingtaine de couvents dont la fondation remonte à une date incertaine du xIIe siècle. Quinze celles furent dotées ou protégées par des princes appartenant à la famille des Plantagenet ou à son entourage; six sont des fondations capétiennes. La famille des comtes de Blois-Champagne fut aussi à l'origine d'un certain nombre d'établissements. Il a existé quelques celles qui semblent n'avoir été que des granges rattachées à Grandmont ou à des établissements importants (Montmorillon, Balézis, Champcomtaud).

Les grandmontains s'installèrent toujours dans des bois, en général assez loin des agglomérations; quelques établissements sont cependant bâtis au voisinage d'une résidence royale (Bois-de-Vincennes, Notre-Dame-du-Parc-lès-Rouen, la Haye-d'Angers) ou épiscopale (Bois-Rahier-lès-Tours, Petit-Grandmont de Cahors). Les celles sont souvent situées dans des zones frontières ou des terrains pauvres, mais à proximité de l'eau; un quart d'entre elles est bâti dans des vallées et plus d'un tiers à flanc de coteau. A l'origine, la dotation était d'un seul tenant et bornée de metae. A la fin du XIIe siècle apparaissent les possessions extra metas. Les bâtiments sont construits au milieu de l'enclos; ils sont prévus pour une quinzaine de moines et leur plan est très régulier. Il ne semble pas qu'aucun des monastères conservés soit antérieur à 1150. La construction de certaines parties a pu se prolonger assez tard au XIIIe siècle.

CHAPITRE IV

LES ÉGLISES (XIIe ET XIIIe SIÈCLES)

Les églises des monastères, dans trois cas environ sur quatre, forment le côté nord du cloître. Elles mesurent en général une trentaine de mètres de long (Etricor: 21,70 mètres; Louye: 38,30 mètres). Leur plan uniforme comprend une nef unique et un sanctuaire arrondi qui déborde légèrement la largeur de la nef et forme, de chaque côté, un décrochement qui varie de quinze à quarante centimètres. La nef est voûtée d'un berceau brisé sans doubleau (vouta plana) ainsi que le prescrit le coutumier; sur seize églises très bien conservées, neuf ont un sanctuaire voûté en cul-de-four. Dans six autres, des nervures en nombre variable (6, 9 ou 10) soutiennent la voûte de l'abside; elles retombent sur des culots ou sur de minces colonnettes; dans un cas (Fontblanche), on trouve une voûte d'arêtes. L'église est éclairée par trois fenêtres au chevet et une au pignon occidental. Toutes sont longues et étroites. La porte à l'usage des fidèles est, le plus souvent, percée au bas de la nef dans le mur latéral opposé à celui de la porte des moines; cet usage, qui souffre des exceptions (Villiers, Puy-Chevrier) est très fréquent dans les églises rurales du Limousin; il peut aussi s'expliquer par la présence obligatoire, sur le flanc de l'église, d'un porticum qui servait de parloir. Les exceptions à ce type traditionnel sont rares; elles portent sur la forme du chevet (Bandouille), les voûtes (Petit-Bandouille-sur-Dive), le décrochement entre la nef et le sanctuaire (Chavanon). La seconde église de Grandmont, consacrée en 1166 (Grandmont II), où l'on a voulu voir le modèle de ce plan, a disparu; ses dimensions mêmes sont incertaines, elle semble avoir eu une nef unique.

Les sculptures et les peintures sont prohibées par le coutumier. On ne trouve d'ornementation qu'à la porte des fidèles et, plus exceptionnellement, à celle des moines et aux chapiteaux du sanctuaire; elle est faite de quelques moulures ou d'un décor strictement végétal. Les aménagements intérieurs médiévaux ont disparu sauf, dans le sanctuaire, le lavabo liturgique et l'armoire eucharistique. On trouve parfois un second lavabo au bas de la nef, ce qui tendrait à prouver l'existence d'un autel secondaire à l'usage des gens du dehors et adossé à la clôture. Aucune église grandmontaine n'a joué cependant de rôle paroissial. Il ne reste pas de trace d'une séparation matérielle, à l'intérieur du chœur, entre clercs et convers.

L'austérité du décor ne semble pas avoir été étendue au matériel liturgique parfois très riche (trésor de Grandmont).

CHAPITRE V

LES BÂTIMENTS CONVENTUELS (XIIe ET XIIIe SIÈCLES)

Le plan est toujours extrêmement régulier. Les bâtiments forment un carré autour du cloître. Seule, l'extrémité du bâtiment oriental est parfois en saillie. Il n'existe qu'un seul cloître en pierre et voûté (Saint-Michel-de-Lodève), les autres étaient de simples appentis de bois pourvus, parfois, de supports de pierre.

Le bâtiment oriental contient, au rez-de-chaussée, un passage accolé à l'église, la salle du chapitre et la salle des moines. Le passage permettait d'aller

du cloître au cimetière et servait peut-être à la collation.

La salle capitulaire est souvent assez ornée. Son plan peut varier selon le nombre de baies de la façade (2, 3 ou 5) et le type de voûte adopté. La voûte unique à quatre ou douze nervures, et la voûte à support central se retrouvent chacune dans huit celles. La voûte à deux piliers d'axe est plus rare (quatre cas seulement). Les celles méridionales (Saint-Michel-de-Lodève, Comberomal, le Sauvage) offrent des chapitres étroitement apparentés. La salle des moines est aussi voûtée, soit en berceau simple ou brisé, soit sur croisées d'ogives (deux ou trois travées). Une petite remise, voûtée et couverte d'une terrasse la prolonge parfois. A l'étage, se trouve le dortoir commun aux clercs et aux convers. Au-dessus du passage, se trouve une petite pièce voûtée servant sans doute de chartrier. On accédait à l'étage par un escalier extérieur dont le départ se trouvait sous le cloître.

Le bâtiment parallèle à l'église comprend, au rez-de-chaussée, le réfectoire, la cuisine avec parfois, entre deux, une petite dépense. Le réfectoire, rarement voûté, était éclairé par une suite de fenêtres étroites, mais très ébrasées et très rapprochées. A l'étage, une grande pièce à laquelle on montait par l'escalier du dortoir, a pu, du moins en partie, servir d'infirmerie.

Le bâtiment ouest était occupé par une vaste salle, le plus souvent voûtée, servant de cellier et cantonnée à chaque extrémité par deux passages. L'étage

était sans doute un grenier.

Il ne reste, en fait de dépendances datant de cette époque, que des vestiges de quelques porteries-hôtelleries, des caves, deux granges et quelques fours anciens.

CHAPITRE VI

LES MONASTÈRES DE 1317 à 1603

En 1317, Jean XXII réorganisa l'ordre de Grandmont. Le chef d'ordre devint une abbaye, trente-neuf celles furent érigées en prieurés dont les autres monastères ne furent plus que de simples annexes où, d'ailleurs, cette réforme n'entraîna pas la disparition de la conventualité. L'introduction de pratiques bénédictines et les mitigations de la règle avaient altéré, depuis la fin du XIII^e siècle, la physionomie de l'ordre, désormais pourvu d'une hiérarchie et où les convers se raréfiaient. Les fidèles eurent plus facilement accès au monastère. On bâtit parfois à leur usage une chapelle latérale, nettement séparée de l'église des moines et occupant, en général, l'extrémité de l'ancien portique. On exécuta quelques fresques à l'intérieur de l'église des moines où les sépultures étrangères à l'ordre devinrent plus nombreuses. C'est aussi l'époque où l'on édifia un clocher sur la nef de l'église ou la voûte du chartrier.

Il y eut peu de constructions importantes. On peut noter l'église de l'Enfourchure, bâtie au début du xvie siècle, sur un plan à nef unique, mais voûtée

et pourvue d'ogives et de fenêtres latérales.

L'introduction de la commende, les guerres du xive et du xve siècles entraînèrent des aménagements et des réparations : les étages des bâtiments du réfectoire et du cellier furent transformés en appartements destinés au prieur et aux hôtes et peut-être en infirmerie.

On construisit aussi quelques fortifications, à Grandmont notamment. Mais les destructions de la guerre de Cent Ans ne furent pas toutes relevées.

Dans l'abbaye chef d'ordre comme dans les prieurés et les annexes, le régime de la commende entraîna la baisse des effectifs et le relâchement de la discipline.

Les guerres de religion frappèrent durement les établissements de l'ordre

appauvri et faible.

CHAPITRE VII

LES MONASTÈRES DE 1603 À 1772

Avec l'abolition de la commende, l'abbaye de Grandmont retrouva une vie plus régulière. L'abbé Rigaud de Lavaur et ses successeurs s'efforcèrent de

repeupler les prieurés et de relever les ruines du xvie siècle.

Une vingtaine d'établissements furent cependant aliénés au profit d'autres ordres (minimes, jésuites, oratoriens) ou même en faveur de laīcs. La vie conventuelle régulière avait été rétablie dans vingt-et-un monastères, lors du chapitre général de 1643 où fut reconnue l'existence de l'étroite observance, réforme très austère, que le père Frémon introduisit d'abord au prieuré d'Époisses. Il fonda même un nouvel établissement à Thiers. Le retour à la vie régulière s'accompagna de nombreuses réparations aux églises et de reconstructions de bâtiments conventuels. On regroupa souvent les lieux réguliers dans le bâtiment du chapitre, plus exceptionnellement dans ceux du réfectoire et du cellier. Il y eut aussi

des travaux importants au cours du xvii^e siècle (Louye, Thiers) et du xviii^e siècle (Vieupou, Macheret). En 1736, on entreprit la reconstruction totale de Grandmont. Il reste peu de choses de ces travaux, mais on y remarque, dans les vestiges qui subsistent, une grande sobriété et, parfois, le désir de conserver certaines formes traditionnelles. En 1768, l'ancienne observance groupait vingt-deux monastères et l'étroite observance en occupait huit; à Grandmont, la nouvelle église (Grandmont III) se trouvait à peine achevée et les bâtiments conventuels étaient en cours de construction. A la suppression de l'ordre (1772) les biens furent unis selon la volonté des évêques diocésains. Beaucoup de monastères déjà à l'abandon furent démolis. L'abbaye chef d'ordre fut détruite vers 1817. Les plans n'en ont pas été retrouvés.

CONCLUSION

Il y a une grande unité dans le plan et l'élévation des monastères grandmontains, malgré quelques différences dues surtout aux matériaux employés. La toute-puissance du prieur de Grandmont, seule autorité légale dans l'ordre avec le chapitre général jusqu'au milieu du XIII^e siècle, explique l'existence et le respect de certains usages dans la construction des monastères. Il faut aussi tenir compte du rôle joué par les convers, en majeure partie limousins, et de l'importance du chantier du chef d'ordre. Après le XIII^e siècle, malgré la structure moins centralisée de l'ordre, une certaine unité reste perceptible : la similitude de destin des établissements grandmontains explique la plupart de ces ressemblances. Les grandmontains n'ont pas laissé de grands chefs-d'œuvre architecturaux, mais les bâtiments de leurs monastères étaient parfaitement adaptés à leur conception originale de la vie érémitique.

DEUXIÈME PARTIE

RÉPERTOIRE ARCHÉOLOGIQUE DES ÉTABLISSEMENTS DE L'ORDRE DE GRANDMONT SITUÉS EN FRANCE

Les notices sont classées par ordre alphabétique. Elles donnent pour chaque établissement la localisation exacte, les sources et la bibliographie. La description des vestiges actuels est précédée d'un résumé de l'histoire du monastère.

APPENDICES

Recueil de photographies et de plans concernant les monastères étudiés. — Carte des fondations de l'ordre. — Carte de l'ordre après la réforme de 1317.

